



RÉPLIQUE AU COMMUNIQUÉ DE LA DBB RELATIF AUX PROPOS DE S.E MONSIEUR L'AMBASSADEUR THÉRENCE NTAHIRAJA, ACCRÉDITÉ EN BELGIQUE

La Diaspora Burundaise de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg (DBBL asbl) a pris connaissance du communiqué publié le 26 mai 2026 par la Diaspora Burundaise de Belgique (DBB asbl) concernant les déclarations de S.E. Mr. Thérence Ntahiraja, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Burundi auprès du Royaume de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et de l'Union européenne, dans une intervention diffusée sur la chaîne YouTube « Main Switch 257 ».

Tout en comprenant les préoccupations exprimées, la DBBL tient à apporter plusieurs clarifications essentielles afin d'éviter toute confusion, d'assurer une communication responsable et de préserver l'unité de la diaspora burundaise dans l'espace Belgique-Luxembourg.

1. La DBBL n'est pas associée au communiqué de la DBB et se démarque de son contenu

La DBBL rappelle qu'elle est une organisation distincte, dotée de sa propre gouvernance, de ses propres orientations et de sa propre ligne de communication.

Le communiqué publié par la DBB n'engage en aucune manière la DBBL, ni ses membres, ni ses représentants.

La DBBL regrette que certaines formulations du communiqué de la DBB puissent contribuer à une escalade verbale ou à une polarisation inutile, au moment où la diaspora a besoin de sérénité, de cohésion et de responsabilité.

2. La DBBL privilégie une approche mesurée, factuelle et conforme aux usages diplomatiques

La DBBL reconnaît que certaines déclarations de l’Ambassadeur Ntahiraja, telles qu’exprimées dans la vidéo publiée récemment, ont pu susciter des interrogations légitimes au sein de la communauté burundaise.

Cependant, la DBBL estime que toute réaction publique doit :

- éviter les accusations non vérifiées,
- s’abstenir de conclusions hâtives,
- respecter les principes de prudence et de retenue,
- préserver les relations entre États voisins,
- éviter d’exposer la diaspora à des tensions inutiles.

La DBBL privilégie le dialogue, la vérification des faits et la communication institutionnelle responsable.

3. La DBBL appelle à ne pas instrumentaliser la diaspora dans des débats politiques ou diplomatiques

La Diaspora Burundaise de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg est diverse, composée de personnes aux parcours, statuts et opinions variés.

La DBBL refuse que cette diversité soit utilisée comme levier dans des affrontements politiques, qu’ils proviennent d’acteurs institutionnels ou d’organisations de la diaspora.

La DBBL rappelle que :

- les Burundais vivant en Belgique et au Luxembourg sont protégés par les lois locales,
- aucune autorité étrangère ne peut exercer de pression ou d’ingérence sur leur statut,
- la diaspora ne doit pas être divisée ou opposée à elle-même par des déclarations publiques excessives.

4. La DBBL appelle à la responsabilité, au calme et à la cohésion

La DBBL invite l’ensemble des Burundais de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg à :

- garder leur calme,
- éviter les réactions émotionnelles,
- ne pas se laisser entraîner dans des polémiques,
- privilégier l’unité et la solidarité,
- s’informer auprès de sources fiables et officielles.

La DBBL réaffirme son engagement pour une diaspora constructive, respectueuse et tournée vers la paix, la dignité et le progrès.

Conclusion

La DBBL continuera à suivre la situation avec attention et à défendre les intérêts de la communauté burundaise de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg, dans le respect des lois, des institutions et des principes de coexistence pacifique.

Fait à Bruxelles, le 30/05/2026

Anselme Nimbeshaho,
Président

